

2018_CT2_114

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du Territoire du Pays d'Aix

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian - GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 15 mai 2018

02_1_04

■ **Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 17 Mai 2018

7204

■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Monsieur le Président de la Métropole soumet au Conseil de la Métropole pour approbation, les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 pour les budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix des services de la Collecte et du traitement des déchets, de l'Assainissement non collectif et des Opérations d'aménagement.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2017 pour ces budgets annexes.

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le Compte Administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives relatifs à l'exercice 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_114-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2017 dont les montants sont retranscrits ci-après :

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

SOLDE CREDITEUR : 6 650 406,65 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	1 712 624,97		- 2 717 151,19	- 1 004 526,22
FONCTIONNEMENT	6 281 799,83	3 256 977,73	4 630 110,77	7 654 932,87
TOTAL	7 994 424,80	3 256 977,73	1 912 959,58	6 650 406,65

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOLDE CREDITEUR : 69 461,60 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	64 611,59		4 850,01	69 461,60
TOTAL	64 611,59		4 850,01	69 461,60

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

SOLDE CREDITEUR : 402 488 ,29 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_114-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	237 233,26	0,00	178 102,55	415 335,81
FONCTIONNEMENT	- 58 772,27	0,00	45 924,75	-12 847,52
TOTAL	178 460,99	0,00	224 027,30	402 488,29

Article 2 :

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2017, document annexé à la présente délibération et comportant les Comptes Administratifs et ses annexes de la Collecte et du traitement des déchets, de l'Assainissement Non Collectif et des Opérations d'aménagement.

Article 3 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe Collecte et traitement des déchets, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017 :

En recettes de	68 859 594,61 euros
Reprise des résultats antérieurs	4 737 447,07 euros
En dépenses de	66 946 635,03 euros
Solde	6 650 406,65 euros

Article 4 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe de l'Assainissement Non Collectif, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017 :

En recettes de	638 538,04 euros
Reprise des résultats antérieurs	64 611,59 euros
En dépenses de	633 688,03 euros
Solde	69 461,60 euros

Article 5 :

Est constaté, pour le Compte Administratif Annexe Opérations d'aménagement, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017

En recettes de	689 396,05 euros
Reprise des résultats antérieurs	178 460,99 euros
En dépenses de	465 368,75 euros
Solde	402 488,29 euros

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_114-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018